

PÔLE HARCELEMENT

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

5 Place des Faïenciers

76037 ROUEN CEDEX

☎ : 02 32 08 97 73

✉ : dsden76-harcelement@ac-normandie.fr

www.ac-normandie.fr/dsden76

PÔLE HARCELEMENT DSDEN SEINE-MARITIME

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE
HARCELEMENT ET CYBERHARCELEMENT

2024-2025



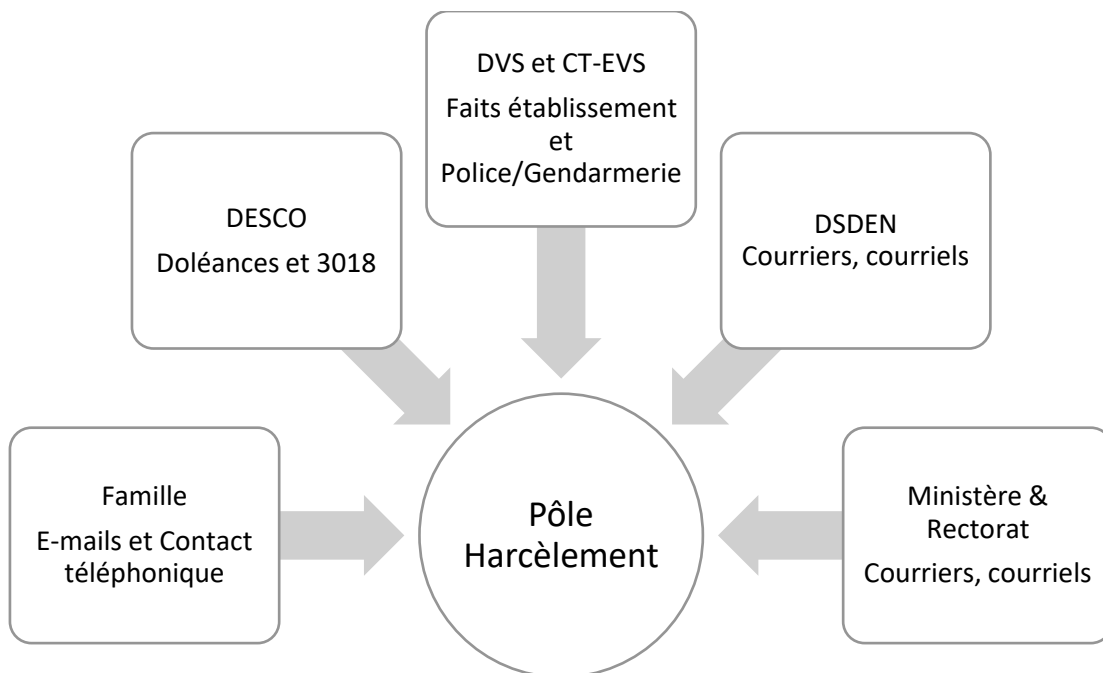
pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Signalement d'une situation

FAITS ETABLISSEMENT

Lorsqu'une situation de harcèlement est signalée ou des faits de harcèlement sont évoqués, un fait établissement de niveau 2 doit être saisi

Le Pôle Harcèlement intervient, en soutien des établissements, à partir du moment où le signalement est remonté en DSDEN par les différents canaux ci-dessous¹ :



Interlocuteurs spécifiques

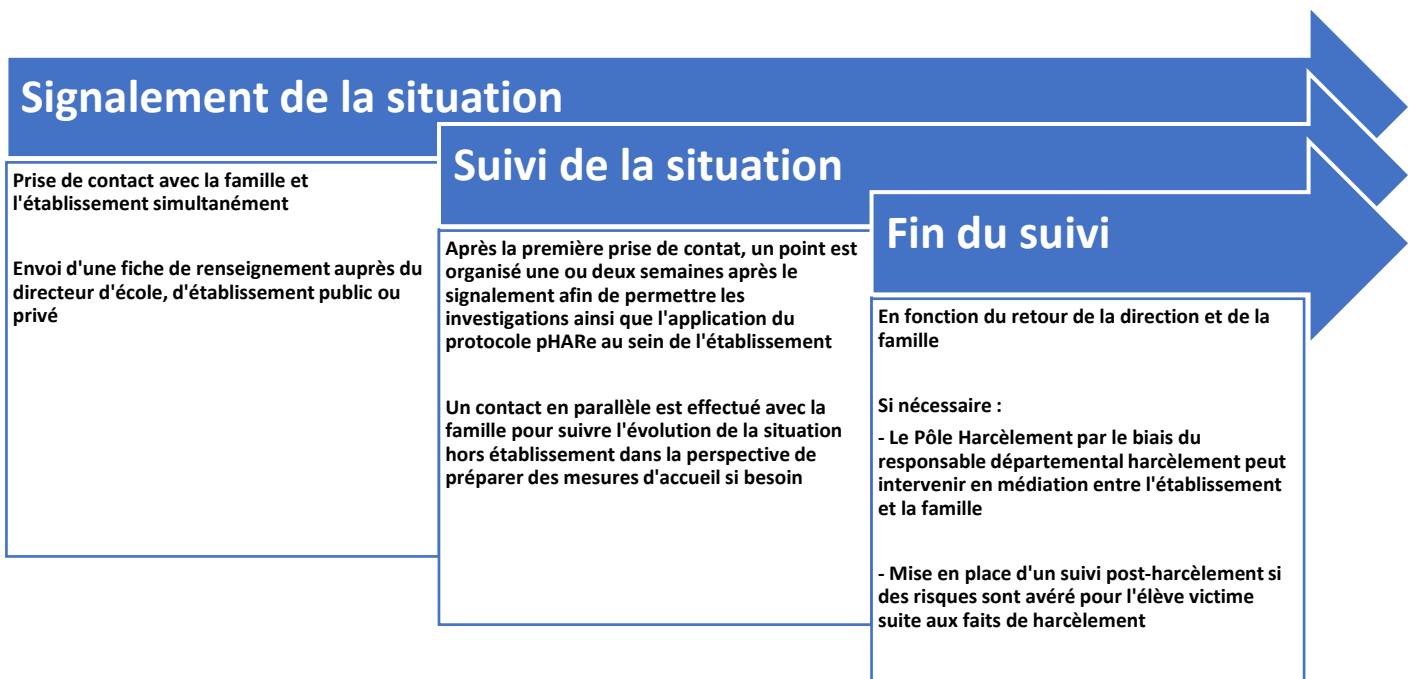
M. Antoine AMEREIN, CT EVS – Mme BRIANCON et M. GAMBIER, DVS : *Faits établissement, Plaintes, relations Police/gendarmerie*

M. Pierre LEDUE : *Faits établissement, Plaintes, Familles (courrier, e-mail, contact téléphonique)*

Mme. Aude LUSTENBERGER : *Doléances des familles adressées à la DESCO et signalement 3018*

¹ Il est possible qu'une situation soit signalée par le biais de plusieurs canaux (ex : Faits établissement émis par la direction + 3018 et/ou courrier, appel téléphonique de la famille)

Chronologie du suivi d'une situation



Pôle Harcèlement Départemental

M. Pierre LEDUE

Responsable Départemental Harcèlement

☎ : 02 32 08 97 73

☎ : 06 17 90 32 71

✉ : dSDen76-harcelement@ac-normandie.fr

Missions principales² : sous l'autorité de la DASEN ou de son représentant,

- Le responsable départemental harcèlement pilote le déploiement de Phare en prenant appui sur une équipe de personnes-ressources formées pour accompagner les établissements ainsi que les personnels départementaux qui participent à la lutte contre le harcèlement.
- Pour aider à la résolution de situations complexes, le responsable départemental et son équipe peuvent se déplacer dans les écoles et les établissements, en appui des équipes locales (interventions avec les élèves, en classe et/ou médiations famille-établissement).

Mme. Aude LUSTENBERGER

Gestionnaire de l'environnement scolaire – DESCO B

(Doléances des familles et 3018)

☎ : 02 32 08 98 63

✉ : dSDen76-desco-scolarite5@ac-normandie.fr

M. Briec LECOQ

Gestionnaire académique harcèlement – Rectorat

² Extrait Bulletin officiel n°6 - Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
NOR : MENE2403161C
Circulaire du 2-2-2024
MENJSJOP - Dgesco

Pôle Harcèlement

M. Pierre LEDUE

Responsable Départemental
Harcèlement

- centralise
- suit et accompagne TOUTES les situations
- intervient en médiation famille/établissement

Mme. Aude LUSTENBERGER

- recueille les signalements 3018 et les doléances
- contacte les familles

M. Briec LECOQ

- gère la journalisation des situations en lien avec la cellule académique

Appui

M. Antoine AMEREIN

(CT-EVS)

Mme. Magali BRIANCON

(DVS 1^{er} degré)

Mme Laure DELBEKE (EMS)

M. Guillaume GAMBIER

(DVS 1^{er} degré)

Mme. Lise GIFFARD-CARLET

(CT-INFIRMIERE)

Mme Armelle PIZIGO (CT-AS)

Mme Sandrine VILMUS
(DESCO)

- gestion des situations complexes
 - intervention en médiation
 - suivi du parcours des élèves (changement d'établissement, suivi médico-social)

Equipe pHARe

M. Antoine AMEREIN (CT-EVS)

Mme Natacha BOTSULA (IEN)

Mme. Magali BRIANCON

(DVS 1^{er} degré)


M. Guillaume GAMBIER (DVS
1^{er} degré)

M. Pierre LEDUE


(Responsable Départemental
Harcèlement)

- formation des équipes ressources
- jury départemental du prix NAH
- suivi des actions du programme

Fiche de renseignement à destination des établissements lors d'un signalement


**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime


PHARE Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Situation de harcèlement

Elève(s) victime(s)

Nom(s) et prénom(s):

Niveau(x):

Nom(s) de(s) l'enseignant(s) (premier degré uniquement):

L'élève est-il à besoins particuliers: oui non

Elèves présumés intimidateurs

Pour chaque élève concerné, indiquez le nom, prénom, niveau et nom de l'enseignant.

Caractérisation des faits :

Origine de la révélation :

Elèves <input type="checkbox"/>	Famille <input type="checkbox"/>	Enseignant <input type="checkbox"/>	Hiérarchie <input type="checkbox"/>
Infirmière <input type="checkbox"/>	Assist. Soc <input type="checkbox"/>	Psy EN <input type="checkbox"/>	Vie Sco <input type="checkbox"/>
Personnel municipal <input type="checkbox"/>	Autres: <input type="text"/>		

1/3

Suivi interne

Indiquez le suivi interne avant la mise en place du protocole :

Prise en charge

Protocole phare (MPP) :

Indiquez les dates de rencontres ou échanges (téléphones, mails) des différents élèves et de leurs familles en précisant l'interlocuteur.

Décisions et suites données

Punition Sanction Signalement

Autres:

Suivi interne post-harcèlement

Suivi engagé par l'établissement : oui non

Qui assure le suivi ?

Médecin sco. Infirmière Psy EN A.S

Equipe péda.

S'il s'agit de l'équipe pédagogique, indiquez la fonction exercée :



Suivi externe

Suivi engagé par les familles : oui non

Sur quel type de structure ?

Médico-sociales Associations

Autres

Informations complémentaires

Si vous souhaitez ajouter des éléments :

Vigilances dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire

INTERVENTION DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA DEMANDE DE L'ETABLISSEMENT OU DES PARENTS

Il faut veiller à ce qu'elles disposent d'un agrément sur le plan national et/ou académique pour éviter des dérives et potentiels délits dans les messages diffusés ou les actions menées dans le cadre pédagogique avec les élèves.

NATIONAL : <https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-378984>

ACADÉMIE DE NORMANDIE : <https://www.ac-normandie.fr/associations-educatives-agreees-121900>

Pour signaler une association :

✉: dsden76-harcelement@ac-normandie.fr

✉: rectorat-harcelement@ac-normandie.fr

SIGNALEMENT 3018

Signalement d'une situation de harcèlement et/ou cyberharcèlement par le biais du numéro national 3018 et suppression de contenus et comptes sur les réseaux sociaux

CYBERHARCELEMENT

Suppression des contenus en ligne (*site internet, contenus dangereux*) par le biais de PHAROS

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

RISQUES SUICIDAIRES

Information aux parents

Urgences : 15

Numéro National de Prévention du suicide : 3114

Ecoute confidentielle par un professionnel de santé

Appel gratuit – 24h/24 | 7j/7

www.3114.fr